

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 26° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

SUBVENTIONS VERSÉES À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE D'UN MINISTRE

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : 1 – avril, mai, juin 2023

Nom du bénéficiaire	Initiative visée	Circonscription électorale	Montant versé
Non applicable			

Trimestre : 2 – juillet, août, septembre 2023

Nom du bénéficiaire	Initiative visée	Circonscription électorale	Montant versé
Non applicable			